

**Le Président,**

- Vu le Code de l'Éducation ;*  
*Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 ;*  
*Vu la délibération du conseil d'administration n°2019-14 du 19 décembre 2019 portant création de laboratoires et de structures de recherche ;*

**Arrête**

**Article 1** Monsieur Amos FERGOMBÉ est nommé directeur provisoire du département « DeScripto » du Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités dénommé « LARSH ».

**Article 2** Délégation de signature est donnée à Monsieur Amos FERGOMBÉ à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes administratifs limitativement énumérés dans le domaine des affaires financières :

- les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels placés sous son autorité d'un montant inférieur à 500 euros y compris les autorisations d'utilisation du véhicule personnel, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger ;
- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 500 euros ;
- la certification du service fait relatif à l'exécution des dépenses des centres financiers et des centres de coût du laboratoire ;
- les certificats administratifs liés à l'exécution de la chaîne de dépense.

En l'absence de monsieur Amos FERGOMBÉ, Madame Maryvonne BOUDY, responsable administrative et financière, reçoit délégation à l'effet d'engager les dépenses et de certifier le service fait pour l'exécution des dépenses du centre financier du département.

**Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin à la mise en place des statuts du laboratoire des sociétés et humanités « LARSH », et au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Article 4** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

**Article 5** Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Polytechnique Hauts-de-France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 3 janvier 2022

Spécimen de signature du directeur provisoire  
**Amos FERGOMBÉ**



Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Spécimen de signature **Madame Maryvonne BOUDY**



Professeur Abdelhakim ARTIBA

